

Actions de sensibilisation et de formation aux risques de dérives sectaires reconduites • été reconduites. 35 sessions de formation ont été délivrées en 2015 et 28 pour le 1^{er} semestre 2016, à destination des magistrats, des officiers de police et de gendarmerie et des enquêteurs, des référents de la Protection judiciaire de la jeunesse, et de **l'Éducation nationale**.

Il est particulièrement important de sensibiliser les acteurs publics qui peuvent rencontrer, dans l'exercice de leur mission, des personnes victimes d'une emprise sectaire alors que le phénomène passe facilement inaperçu et que les dommages et les préjudices subis peuvent être largement ignorés. Cela tient au fait que les victimes elles-mêmes n'ont pas conscience de l'être ou qu'elles peuvent avoir un comportement ambigu. Elles peuvent avoir pris part à des actions répréhensibles ou être dans le déni. Quoi qu'il en soit, elles sont toutes fragilisées et leur comportement peut paraître étrange. L'enjeu est important pour le repérage des situations et une prise en charge adaptée, et il l'est aussi pour l'engagement d'une action répressive et pour la justice.

L'expérience montre la difficulté de réunir des preuves en matière d'emprise mentale alors que le temps joue souvent en faveur des « gourous ». Les dossiers qui ont abouti à des condamnations sur le fondement de l'article 223-15-2 du code pénal, qui réprime l'abus de faiblesse de personnes en état de sujétion psychologique ou physique, ont souvent été identifiés dès le début de l'affaire comme en lien avec la question de l'emprise. L'existence d'un service de police judiciaire spécialisé est à cet égard extrêmement positive.

Depuis le premier dispositif gouvernemental de prévention et de lutte contre la radicalisation jihadiste du 23 avril 2014, et plus encore après les attentats de janvier 2015, beaucoup d'administrations ont adapté leur programme de formation pour répondre au besoin des agents publics de comprendre et d'apprendre à réagir et à prévenir la radicalisation. La Miviludes a été têt sollicitée pour son expérience en matière d'adhésion totale à des croyances

Le besoin d'une information structurée sur le processus de radicalisation a conduit la Miviludes à intervenir dans 74 sessions de formation en 2015 • que l'on peut qualifier d'extrêmes dans la mesure où elles s'opposent à des connaissances largement admises, aux modes de vie, à l'organisation sociale, politique et économique.